



# LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.**- Un crédit de CHF 775'825.- est accordé au Conseil communal pour la mise à jour de la plate-forme informatique de l'administration communale.

**Article 2.**- Ce montant sera prélevé sur la provision pour le renouvellement du matériel informatique figurant dans les passifs transitoires à fin 2007.

**Article 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 18 novembre 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président  
Philippe Lager

Le secrétaire  
Cyril Pipoz